

## *Agenda social : les priorités et le calendrier se précisent.*

### *En douceur*

*Le nouveau gouvernement a l'ambition de « réformer structurellement la France ».*

*Mais cette fois les réformes se feront « dans le dialogue avec les partenaires sociaux » assure le porte parole du gouvernement Najat Vallaud-Belkacem.*

*Les partenaires sociaux seront systématiquement associés.*

*Seront-ils pour autant vraiment écoutés ?*

*Depuis la formation du nouveau gouvernement, la CFTC multiplie les rencontres. C'est l'occasion de faire connaissance avec ses nouveaux interlocuteurs et de préparer les prochains dossiers à l'ordre du jour.*

*Philippe Louis et Pascale Coton ont déjà rencontré notamment en bilatérale Michèle Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le 22 mai, Christophe Devys, conseiller social du Premier ministre le 23, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, le 24, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre le 29 mai.*

*Un nouveau rendez-vous avec le Premier ministre est d'ores et déjà prévu début juin avec l'ensemble des partenaires sociaux.*

*Ensuite en juillet, aura lieu la conférence nationale qui devrait normalement déboucher sur un calendrier des négociations, notamment celle sur les accords « emploi-compétitivité », dont l'objectif pourrait être entièrement revu.*

*Trois sujets ont déjà été définis comme prioritaires par le gouvernement : le Smic (revalorisation), l'emploi (la politique industrielle et la formation professionnelle principalement) et les retraites. La parution du décret sur la retraite à 60 ans, sera la première mesure du quinquennat. Le texte pourrait concerner les salariés ayant commencé à travailler tôt (les carrières longues), mais pas seulement. Parmi les autres mesures annoncées, la réforme de la fiscalité, avec l'abrogation du décret du 6 mai sur la TVA (dite) sociale, la revalorisation de 25 % dès septembre de l'ARS (allocation de rentrée scolaire) et mise en place du contrat de génération.*

## *Journée dite de solidarité :*

*Les ministres passent, la CFTC reste ... et continue de défendre le Lundi de Pentecôte !*

*Elle vient d'adresser un courrier à Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue sociale, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à l'obligation pour un salarié de travailler sans être payé. Cette fois-ci, la CFTC espère bien être (enfin !) entendue. En effet l'actuel président de la République, François Hollande ainsi que le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avaient fait savoir, par le passé, qu'ils étaient opposés à la loi de 2008 (et des règles applicables à cette journée instituée en 2004)*

*De son côté, la CFTC rappelle qu'elle n'est pas opposée au principe de solidarité nationale, mais revient sur le caractère inacceptable, injuste et*

*Elle a, par ailleurs, toujours plaidé pour la mise en place d'autres mesures pour répondre à la problématique du financement de la dépendance. « Il est difficile de croire que les ressources issues de la taxe sur la journée dite de solidarité soient suffisantes pour résoudre le problème de la dépendance » conclut Joseph Thouvenel, vice-président confédéral. C'est pourquoi la CFTC couvre par un mot d'ordre de grève tous les salariés qui privilégieront leur vie familiale, associative ou personnelle en ce lundi de Pentecôte. Pour rappel, cette journée de travail supplémentaire de 7 heures maximum, non rémunérée, est fixée par accord d'entreprise, d'établissement ou, à défaut, de branche. En l'absence d'accord, celle-ci n'est plus fixée prioritairement le jour du lundi de Pentecôte (cette année, le 28 mai).*

*La pratique est relativement souple, la journée de solidarité peut prendre la forme d'un jour férié (autre que le 1<sup>er</sup> mai), d'un*

Lire l'article sur notre site  
internet  
<http://www.cdccftc.fr>